

RÈGLEMENT 743-2026

Règlement amendant l'article 2 du règlement 729-2025 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022

- CONSIDÉRANT QUE

l'envoi des comptes de taxes a eu lieu à la fin du mois de février 2026;
- CONSIDÉRANT QUE

les dates d'échéance prévues à l'article 2 du règlement 729-2025 ne sont plus applicables;
- CONSIDÉRANT QU'

avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 février 2026;
- CONSIDÉRANT QU'

un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 16 février 2026.

POUR CES MOTIFS,

2026-103

il est proposé par M^{me} Annie Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil adopte le règlement 743-2026 intitulé « Règlement amendant l'article 2 du règlement 729-2025 établissant les modalités de paiement du compte de taxes annuel en quatre (4) versements égaux et abrogeant les règlements 209-99 et 657-2022 » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 2 du règlement 729-2025 est amendé et remplacé par le texte suivant :

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le premier versement des taxes municipales est le trentième jour qui suit l'expédition du compte.

La date ultime où peut être fait tout versement postérieur, c'est-à-dire le deuxième, troisième et quatrième versement, est respectivement le quatre-vingt-dixième (90e) jour qui suit le dernier jour où peut être fait le versement précédent.

Dans l'éventualité où l'une de ces journées est un jour de fin de semaine ou férié, l'échéance sera reportée à la première journée ouvrable suivante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion :

Adoption du projet de règlement :

Adoption du règlement :

Le 16 février 2026

Le 16 février 2026

Le 16 mars 2026

Directeur général et greffier-trésorier

Mairesse